



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2025



CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CAIO)
6 RUE DU NOVICIAT
33080 BORDEAUX

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65
www.compagnie-fiduciaire.com – cf-audit@groupecf.com

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 750 000 EUROS
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182

COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



CENTRE D'ACCUEIL D'INFORMATION ET D'ORIENTATION (CAIO)

Association loi 1901
6 RUE DU NOVICIAT
33080 BORDEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association CAIO,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAIO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

«CAIO »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2025

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 exposées dans la note « Changement de méthode d'évaluation et de présentation » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les concours publics et subventions du CAIO se sont élevés à 14.412.962 euros pour l'exercice 2025. Des produits constatés d'avance ainsi que des fonds dédiés ont été enregistrés à la clôture de l'exercice pour respectivement 460.901 euros et 4.051.652 euros. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des concours publics et des subventions conformément au règlement comptable ANC 2018-06. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées par l'analyse des conventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restant à encaisser sur ces subventions à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

«CAIO »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2025

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime

«CAIO»

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2025

suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,

Le 10 Juin 2026

POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:
Laurent CARPONSIN
F8E6C8D0E870458

Laurent CARPONSIN

Commissaire aux comptes

Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.

Ce rapport contient 21 pages.

CAIO			BILAN ACTIF		
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025			Présenté en Euros		

ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
-------	--	---	--	---	--

	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Frais d'établissement (I)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais de développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	12 515	12 515				
. Immobilisations incorpor. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains	404 500		404 500	3,33	404 500	3,54
. Constructions	2 762 904	404 311	2 358 593	19,41	2 474 190	21,63
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 075 462	868 083	207 379	1,71	149 470	1,31
. Immobilisations corpor. en cours, avances et acomptes	23 245		23 245	0,19		
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations						
. Créances rattachées à des participations						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres immobilisations financières	65 794		65 794	0,54	47 604	0,42
TOTAL (II)	4 344 419	1 284 909	3 059 510	25,18	3 075 764	26,89
Compte de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	89 164	29 805	59 359	0,49	49 419	0,43
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres créances	246 222		246 222	2,03	236 396	2,07
Charges constatées d'avance	64 691		64 691	0,53	81 662	0,71
Valeurs mobilières de placement	11 457		11 457	0,09	11 457	0,10
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	8 710 702		8 710 702	71,68	7 984 596	69,80
TOTAL (III)	9 122 236	29 805	9 092 431	74,82	8 363 530	73,11
Frais d'émission des emprunts (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	13 466 655	1 314 713	12 151 942	100,00	11 439 294	100,00

CAIO

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité	1 579 362	13,00	1 554 408	13,59
. dont réserves sous gestion propre	1 355 138		1 355 138	
. Réserves des activités sociales et medico-sociales	76 998	0,63	67 508	0,59
. Autres				
Report à nouveau	1 019 777	8,39	876 991	7,67
. dont report à nouveau sous gestion propre	1 019 777		876 991	
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales	165 870	1,36	171 568	1,50
Excédent ou déficit de l'exercice	336 406	2,77	171 532	1,50
. dont résultats sous gestion propre	105 675		58 025	
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales	230 731		113 507	
Situation nette (sous total)	3 178 413	26,16	2 842 007	24,84
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	92 782	0,76	27 280	0,24
Provisions réglementées	349 935	2,88	307 764	2,69
TOTAL (I)	3 621 130	29,80	3 177 051	27,77
Comptes de liaison				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	4 051 652	33,34	3 687 330	32,23
TOTAL (II)	4 051 652	33,34	3 687 330	32,23
PROVISIONS				
Provisions pour risques	87 737	0,72	46 052	0,40
Provisions pour charges	217 558	1,79	133 493	1,17
TOTAL (III)	305 295	2,51	179 545	1,57
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 325 059	19,13	2 447 150	21,39
Emprunts et dettes financières diverses	25 685	0,21	26 514	0,23
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	408 353	3,36	539 582	4,72
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	951 923	7,83	996 967	8,72
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 943	0,02		
Produits constatés d'avance	460 901	3,79	385 154	3,37
TOTAL (IV)	4 173 864	34,35	4 395 367	38,42
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	12 151 942	100,00	11 439 294	100,00

CAIO

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
--------	---	---

ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

CAIO

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)		%					
		Total		%		Total		%		Variation		%	
PRODUITS D'EXPLOITATION:													
Cotisations						90		0,00		-90		-100,00	
Ventes de biens et services													
- Ventes de biens													
- dont ventes de dons en nature													
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales													
- Ventes de prestations de services		398 304		2,15		501 710		2,75		-103 406		-20,60	
- dont parrainages													
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales													
Produits de tiers financeurs													
- Concours publics et subventions d'exploitation		11 923 913		64,37		11 321 555		61,98		602 358		5,32	
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales		2 489 049		13,44		2 828 389		15,49		-339 340		-11,99	
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible													
- Ressources liées à la générosité du public													
- Dons manuels													
- Mécénats													
- Legs, donations et assurances-vie													
- Contributions financières													
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		95 320		0,51		43 652		0,24		51 668		118,36	
Produits des cessions d'immobilisations incorpor. et corporelles		3 000		0,02						3 000		N/S	
Utilisations des fonds dédiés		3 558 509		19,21		3 568 374		19,54		-9 865		-0,27	
Autres produits		56 792		0,31		1 479		0,01		55 313		N/S	
Total des produits d'exploitation (I)		18 524 888		100,00		18 265 249		100,00		259 639		1,42	
CHARGES D'EXPLOITATION:													
Achats de marchandises		-5 427		-0,02		-4 218		-0,01		-1 209		-28,65	
Variations stocks													
Autres achats et charges externes		8 235 284		44,46		8 901 195		48,73		-665 911		-7,47	
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés		405 225		2,19		455 489		2,49		-50 264		-11,03	
Salaires		3 571 863		19,28		3 487 333		19,09		84 530		2,42	
Cotisations sociales		1 503 649		8,12		1 414 618		7,74		89 031		6,29	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		189 626		1,02		182 294		1,00		7 332		4,02	
Dotations aux provisions		171 802		0,93		16 342		0,09		155 460		951,29	
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles													
Reports en fonds dédiés		4 010 955		21,65		3 603 851		19,73		407 104		11,30	
Autres charges		49 373		0,27		1 112		0,01		48 261		N/S	
Total des charges d'exploitation (II)		18 132 350		97,88		18 058 017		98,87		74 333			
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		392 538		2,12		207 232		1,13		185 306		89,42	
PRODUITS FINANCIERS:													
De participations													
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif													
Autres intérêts et produits assimilés		55 828		0,30		57 441		0,31		-1 613		-2,80	
Reprises sur provisions et dépréciations													
Différences positives de change													
Produits des immobilisations financières cédées													
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement													
Total des produits financiers (III)		55 828		0,30		57 441		0,31		-1 613		-2,80	
CHARGES FINANCIERES:													
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions													

CAIO		COMPTE DE RÉSULTAT	
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025		Présenté en Euros	

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Intérêts et charges assimilées	50 535	0,27	46 648	0,26	3 887	8,33
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	50 535	0,27	46 648	0,26	3 887	8,33
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	5 293	0,03	10 794	0,06	-5 501	-50,95
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	397 830	2,15	218 026	1,19	179 804	82,47
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			33 764	0,18	-33 764	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)	42 171	0,23	61 531	0,34	-19 360	-31,45
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-42 171	-0,22	-27 767	-0,14	-14 404	-51,86
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)	19 253	0,10	18 727	0,10	526	2,81
Total des produits (I + III + V)	18 580 715	100,30	18 356 455	100,50	224 260	1,22
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	18 244 309	98,49	18 184 923	99,56	59 386	0,33
EXCEDENT OU DEFICIT	336 406	1,82	171 532	0,94	164 874	96,12
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales						

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL					
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Annexes

PREAMBULE

Le CAIO (Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation) est une association présente sur le territoire girondin depuis 1989.

- Description de l'objet social de l'entité

Les missions principales sont d'accueillir, accompagner, héberger et orienter les personnes en grande précarité sociale, économique ou administrative.

Le CAIO est constitué de 4 pôles – Hébergement, Asile, Insertion et Orientation qui proposent des dispositifs adaptés à la diversité des parcours et des besoins des personnes accompagnées ou hébergées.

Le CAIO agit au quotidien en lien avec les acteurs institutionnels, les bailleurs sociaux, les structures sanitaires et médico-sociales, les partenaires associatifs, et les collectivités territoriales.

Son siège est situé 6 rue du Noviciat à Bordeaux.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées ainsi que les moyens mis en œuvre

L'association se décompose en plusieurs entités

• Pôle Insertion :

- ↳ **La PAPE** (Plateforme d'Accueil des Personnes en Errance) : a pour objectif d'organiser dans un lieu unique l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement social des ménages de plus de 18 ans, seuls ou en couples, avec ou sans enfant(s) en errance sur la ville de Bordeaux.
- ↳ **Accueil de jour la BAGAGERIE** : La bagagerie du CAIO est un accueil de jour essentiel pour les personnes sans domicile. Elle permet de stocker en sécurité ses effets personnels, de se poser, prendre une douche, un café, et parfois simplement de souffler. Au-delà de la consigne, c'est un point d'ancrage dans des parcours marqués par l'errance.
- ↳ **Mesure AVDL** : Le dispositif AVDL (Accompagnement Vers et Dans le Logement) vise à favoriser l'accès à un logement autonome pour les personnes reconnues DALO, et à prévenir les expulsions locatives pour les ménages déjà logés en difficulté.
- ↳ **Mesures PEF** : Le dispositif PEF accompagne des personnes en grande précarité (sans-abri, en hébergement précaire, etc.), bénéficiaires du RSA, dans la construction ou la reprise de leur projet professionnel.
- ↳ **Equipe mobile de prévention des expulsions locatives** : L'Équipe Mobile de Prévention des Expulsions Locatives (EMPEX) intervient auprès de ménages du parc privé menacés d'expulsion. Porté par le CAIO et l'ADIL, le dispositif combine un accompagnement social et juridique, en lien avec la DDETS, pour stabiliser les situations et éviter les ruptures de parcours.
- ↳ **FNAVDL ERILIA** : Le dispositif HLM Accompagnés propose un accompagnement social, administratif et budgétaire destiné à éviter les expulsions locatives ou à sécuriser l'entrée dans un logement. L'intervention vise à soutenir les ménages fragilisés, avec ou sans procédure, à travers un suivi personnalisé et coordonné avec les équipes du bailleur social Erilia.

• Pôle Orientation

- ↳ **SIAO** : Service intégré d'accueil et d'orientation. Le pôle Orientation du CAIO est chargé de la régulation des parcours d'hébergement pour les personnes sans domicile ou en situation de grande précarité. Il intervient en appui aux professionnels de terrain pour évaluer les besoins, orienter vers les dispositifs adaptés, et coordonner les réponses d'urgence ou d'insertion.

• Pôle Hébergement

- ↪ **RELAIS DU BOUSCAT LA CHENERAIE** : relais maternel de 22 places pour les femmes avec leurs enfants en attente d'une place en foyer maternel. **Fermeture le 01 avril 2025.**
- ↪ **CHRS d'urgence MEUNIER**
- ↪ **CHRS LION D'OR** : Le CHRS offre un hébergement temporaire à des ménages, en leur proposant un accompagnement global afin de favoriser leur autonomie. L'objectif est de permettre à chacun de stabiliser sa situation, de construire un projet d'insertion et de préparer une sortie vers un logement durable et/ou adapté.
- ↪ **Dispositif d'intermédiation locale** : Ce dispositif permet de sécuriser et simplifier les relations entre le futur locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social. L'IML proposée est accessible avec un contrat de sous-location.
- ↪ **ALT**: Allocation logement temporaire qui permet de participer financièrement au Foyer Meunier et à des appartements du service LUPEF.
- ↪ **Le dispositif d'urgence pérenne** : Le dispositif DUP permet l'accès à un logement temporaire afin d'offrir un hébergement sécurisé pour les ménages, de développer les compétences en termes de "savoir habiter" tout en maintenant le lien avec le référent en charge de l'accompagnement global.
- ↪ **Mesures de sous location DALO** : Ce dispositif permet une entrée rapide dans un logement, via un bail glissant porté par l'association. Il combine sécurisation du parcours résidentiel et accompagnement social renforcé, avec pour objectif final l'autonomie.
- ↪ **Centre d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences** : le CAU FVV accueille toute personne se déclarant victime de violence conjugale ou intra familiale.
- ↪ **Logement d'Urgence Parcours Emploi Formation** : Le dispositif LUPEF s'inscrit dans une démarche visant à articuler hébergement, accompagnement social lié au logement et insertion professionnelle.
- ↪ **Les hôtels Urgence** : Le dispositif Hôtels Urgence permet de mettre à l'abri des familles sans domicile, tout en leur proposant un accompagnement social renforcé.
- ↪ **Le Centre d'urgence Malbec** : Ce centre permet d'héberger des familles et des personnes isolées orientées par le SIAO Urgence.

• Pôle Asile

- ↪ **Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile** : Le CADA du CAIO accueille et accompagne des personnes ayant formulé une demande de protection internationale. L'objectif est de leur garantir un hébergement adapté et un accompagnement global tout au long de la procédure d'asile.
 - ↪ **L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile** : L'HUDA offre une mise à l'abri rapide pour les demandeurs d'asile, tout en assurant un accompagnement global : administratif, social, sanitaire, éducatif.
 - ↪ **Dispositif d'accueil Ukraine** : Le dispositif vise à accueillir les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, souvent fragilisées, pour lesquelles un hébergement classique ou en famille hôte n'est pas adapté. **Fermeture le 31/12/2025.**
- **GCSMS : UN CHEZ SOI D'ABORD** : le CAIO est membre d'un GCSMS dont l'objet est d'héberger et d'accompagner les personnes en souffrance psychique et/ou présentant une pathologie psychique.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11 755 503,41 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 336 406,43 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

En 2025, à la suite de difficultés de financement du Conseil départemental de la GIRONDE, le Relais Maternel du Bouscat a fermé le 01 avril.

Le dispositif Accueil Ukraine a été également fermé le 31 décembre.

L'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile a perdu 45 places au mois de janvier pour voir sa capacité établie à 570 places.

Les actions Croix Rouge et HLM Accompagnés CDC se sont terminées.

L'année 2025 est marquée par une pression toujours très forte sur les dispositifs d'urgence, d'hébergement et de logement, liée à l'augmentation ou à la complexification des besoins. On observe sur l'ensemble des dispositifs, des parcours de plus en plus marqués par l'accumulation de fragilités : précarité économique, ruptures administratives, difficultés de santé physique ou psychique, isolement, violences subies, faibles ressources, tensions sur l'accès au logement ou au droit au séjour.

Règlement ANC 2022-06 :

Application des nouveaux règlements 2022-06 et 2023-03

Evénements postérieurs à la date de clôture :

A la date d'arrêté des comptes 2025, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 qui réforme le règlement CRC 99-01 et modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, complété des mises à jour en vigueur actuellement, et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 05 ans
Brevets	05 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 03 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	De 03 à 20 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 03 à 10 ans
Matériel de transport	De 01 à 05 ans
Matériel de bureau et informatique	de 01 à 05 ans
Mobilier	de 02 à 05 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Valeurs mobilières de placement :

Elles sont constituées de SICAV de trésorerie et sont valorisées selon la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Subventions :

L'association reçoit plusieurs types de subventions :

- Les dotations globales des tiers financeurs,
- Des subventions de fonctionnement pour les différents dispositifs,
- Des subventions d'investissements rapportées au compte de résultat en fonction de la durée de vie des immobilisations qu'elles financent.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

La présentation des états financiers a été modifiée pour l'exercice clos le 31/12/2025 en raison de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers, obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de présentation et de réglementation comptable, au sens de l'article L.123-17 du Code de commerce et des articles 831-1 et suivants du Plan Comptable Général.

Ce changement porte principalement sur la présentation des états financiers, notamment :

- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel,
- la suppression de certains postes ou techniques comptables antérieures (notamment les transferts de charges),
- des reclassements de postes du bilan et du compte de résultat, effectués afin de se conformer aux nouveaux modèles prévus par le règlement.

Conformément aux dispositions transitoires prévues par les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03, les effets du changement de méthodes comptables ont été déterminés à l'ouverture de l'exercice.

L'impact global de ces changements est sans incidence sur le résultat et les fonds propres, les modifications opérées portant essentiellement sur la présentation et le classement des informations comptables.

Annexes (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	12 515			12 515
Immobilisations corporelles	4 134 113	145 598	13 600	4 266 111
Immobilisations financières	47 604	19 393	1 203	65 794
TOTAL	4 194 232	164 991	14 803	4 344 420

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	12 515			12 515
TOTAL I	12 515			12 515
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	273 353	107 318		380 671
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements	15 360	8 280		23 640
Installations techniques, matériel, outillages industriels	483 652	7 078		490 730
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	82 625	41 405	13 600	110 430
Matériel de bureau et informatique	250 962	15 961		266 923
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	1 105 952	180 042	13 600	1 272 394
TOTAL GENERAL (I+II)	1 118 467	180 042	13 600	1 284 909

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations	65 794		65 794
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	59 359	59 359	
Autres créances	246 222	246 222	
Charges constatées d'avance	64 691	64 691	
TOTAL	436 066	370 272	65 794

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	177 376
Autres produits à recevoir	
TOTAL	177 376

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers	69 489	9 584	49 268	29 805
Comptes financiers				
TOTAL	69 489	9 584	49 268	29 805

Etat des valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement	Val. comptable	Val. à la clôture	+Value latente	-Value latente
CA UNIFED	10 697	10 697		
TOTAL	10 697	10 697		

Annexes (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	1 621 915	34 445			1 656 360
Dont générosité du public					
Report à nouveau	1 048 560	137 087			1 185 647
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	171 532	-171 532	336 406		336 406
Dont générosité du public					
Situation nette	2 842 007		336 406		3 178 413
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement	27 280		88 700	23 198	92 782
Dont générosité du public					
Provisions réglementées	307 764		42 171		349 935
Dont générosité du public					
TOTAL	3 177 051		555 014	23 198	3 708 867
TOTAL dont générosité du public					

Analyse des fonds dédiés

Les subventions versées et non utilisées en totalité à la clôture de l'exercice sont inscrites en fonds dédiés par le biais d'un compte de charge

La part des subventions pluriannuelles relatives aux exercices futurs est comptabilisée en Produits Constatés d'Avance au prorata de la durée de la convention.

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
- HOTELS 115	1 865 983		1 842 783	-23 200	1 690 524	1 690 524	
- LUPEF	17 600		0	- 17 600	455 154	455 154	
- AVDL	221 475		221 475		198 152	198 152	
- CADA	46 655		5 958		0	40 698	
- SS LOC DALO	69 559		69 559		84 264	84 264	
- PAPE	257 043		257 043		257 345	257 345	
- MEUNIER	0		0		0	0	
- SAS UKRAINE	12 164		12 164		0	0	
- HUDA	931 791		931 791		1 145 275	1 145 275	
- IML Contentieux	15 000		15 000		22 133	22 133	
- SIAO	245 561		198 237	-47 324	158 108	158 108	
- BAGAGERIE	4 500		4 500		0	0	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	3 687 331		3 558 509	- 88 124	4 010 955	4 051 653	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	307 764	42 171		349 935
TOTAL (I)	307 764	42 171		349 935
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	133 493	5 482		138 945
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		78 613		78 613
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	46 052	87 737	46 052	87 737
TOTAL (II)	179 545	171 832	46 052	305 295
TOTAL GENERAL (I+II)	487 309	214 003	46 052	655 230
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		171 832	46 052	
- financières				
- exceptionnelles		42 171		

Sur l'exercice 2025, il a été provisionné la somme de 78 613 € pour travaux de mise en conformité des bureaux de BUTHAUD

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Établissements de crédit	2 325 059	110 548	514 101	1 700 410
Dettes financières diverses	25 685	25 685		
Fournisseurs	408 353	408 353		
Dettes fiscales et sociales	951 923	951 923		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 943	1 943		
Produits constatés d'avance	460 901	460 901		
TOTAL	4 173 864	1 959 353	514 101	1 700 410

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	3 600
Fournisseurs	223 769
Dettes fiscales et sociales	667 545
Autres dettes	
TOTAL	894 914

Annexes (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Subventions de fonctionnement et produits constatés d'avance

Au 31 décembre 2025, les subventions d'exploitation perçues et non consommées à la fin de l'exercice ont été portées au crédit du compte de Produits Constatés d'Avance pour 460 901 euros. Ces subventions portées au crédit de ce compte correspondent au CTAI, au CAU MALBEC ainsi qu'à l'EQUIPE MOBILE.

AUTRES INFORMATIONS

Garanties bancaires

Garantie donnée sur le prêt de 1 800 K€ octroyé par le Caisse d'Epargne :
Privilège du prêteur de deniers pour un montant de 1 800 K€
Garantie donnée sur le prêt de 970 K€ octroyé par le Caisse d'Epargne :
Privilège du prêteur de deniers pour un montant de 970 K€

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant de la provision pour engagement de retraite comptabilisée au bilan s'élève à 138 945 € au 31 décembre 2025. La dotation complémentaire comptabilisée sur l'exercice s'élève à 5 452 €. Elle a été calculée dans l'hypothèse de départ à la retrait volontaire.
Nous avons retenu pour le calcul de cette provision un taux d'actualisation de 3.60% et un taux de rotation moyen

Rémunération des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés s'élèvent à 205 262 €.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	14	
Non cadres	105	
TOTAL	119	0

Honoraires du commissaire aux comptes

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	8 907,00 €	8 539,00 €

Contributions volontaires

L'association n'est pas en mesure de donner un caractère fiable à la collecte de cette information.